

Newsletter N° 3 – REACH Helpdesk Luxembourg



Version française

Cette newsletter vous propose des informations sur les sujets suivants :

- Forum d'échange et d'information sur les substances (FEIS)
- Consultations publiques de l'ECHA
- REACH au Luxembourg
- Nouveaux guides

Forum d'échange et d'information sur les substances (FEIS)

Après le pré-enregistrement, tous les fabricants et importateurs de la même substance forment un FEIS. Le but du FEIS est de faciliter l'échange d'information sur les propriétés intrinsèques de la substance entre les déclarants potentiels et ainsi d'éviter les tests sur animaux qui ne seraient pas nécessaires pour réduire les coûts et le nombre de tests sur les animaux.

La première étape était de former des pré-FEIS. Leur rôle était de vérifier l'identité de la substance pour déterminer si toutes les substances dans le pré-FEIS étaient identiques.

Pour chaque FEIS, un déclarant principal doit être choisi. Le déclarant principal est responsable de la soumission conjointe de données sur les propriétés intrinsèques de la substance et agit en accord avec les autres membres du FEIS. Par la suite, tous les membres du FEIS soumettront seulement les informations spécifiques à leur société. ECHA propose un soutien spécifique aux déclarants principaux, par exemple, en septembre, un [workshop](#) s'est tenu à l'ECHA. D'autres moyens d'assistance sont les webinars réguliers, un accès direct au Helpdesk de l'ECHA et un forum pour les déclarants principaux.

La première échéance (Décembre 2010) pour l'enregistrement approche. Cependant, certaines parties des dossiers doivent être soumises plus tôt par le déclarant principal. Donc, il reste seulement quelques mois pour les préparer et les FEIS devraient être complètement opérationnels dès à présent.

CEFIC (European Chemical Industry Council) a publié plusieurs guides et outils, accessibles gratuitement, sur son [site Internet](#) pour aider les entreprises à la mise en place des FEIS (Forum d'Echanges d'Informations sur les Substances), notamment : une check-list avec la liste des tâches des différents membres, des modèles de contrats, un document sur les questions les plus fréquemment posées (FAQ), des informations générales réglementaires sur les FEIS.

Consultations publiques

Deux consultations publiques au sujet de nouvelles substances ont été ouvertes au cours des quatre dernières semaines :

- [Consultation publique au sujet de 15 substances susceptibles d'être extrêmement préoccupantes](#) : Ces substances, entre autres l'huile d'anthracène, l'acrylamide et le di-isobutyl phthalate (DIBP), ont été suggérées pour identification de substances extrêmement préoccupantes selon le titre VII REACH. Les entreprises, les autorités, les universités et d'autres parties prenantes peuvent soumettre des commentaires jusqu'au 15 octobre 2009. Ces commentaires seront examinés par l'ECHA et les états membres lors de la décision d'ajouter ces substances sur la liste de substances candidates à l'autorisation, de laquelle, les substances sont sélectionnées pour autorisation.
- [Consultation publique pour une classification et un étiquetage harmonisés de trois substances](#), Tris[2-chloro-1-(chlorométhyl)éthyl] phosphate (TDCP), tétrahydrofurane et abamectine, selon le [règlement \(CE\) 1272/2008](#) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Les entreprises, les autorités, les universités et d'autres parties prenantes peuvent soumettre des commentaires jusqu'au 15 octobre 2009. Tous les commentaires seront examinés lors de la prise de décision de l'ECHA, la Commission et des états membres.

REACH au Luxembourg - Paquet REACH

Au sujet de l'implantation de REACH au Luxembourg, une nouvelle loi (*Loi du 27 avril 2009 relative aux contrôles et sanctions concernant la réglementation REACH*) et plusieurs réglementations ont été adoptées au cours du printemps, lesquelles vous trouvez [ici](#).

New Guidelines

Plusieurs instructions directrices ont été publiées by ECHA et des associations industrielles ces derniers mois :

- Guide sur la classification et l'étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 : Ce document d'introduction mis à disposition par ECHA offre une guide compréhensive pour des entreprises qui sont touchées par ce règlement entrant en vigueur le 20 janvier 2009. Le [guide d'introduction](#) présente des caractéristiques basiques de la réglementation CLP. Le [guide sur l'application des critères CLP](#) explique les principes générales de la classification et l'étiquetage et offre du conseil spécifique comment classer et labéliser les substances et mélanges.
- En outre, ECHA a publié les documents suivants :
 - [Guide de synthèse](#) sur les exigences relatives aux substances dans les articles et guide de synthèse sur la préparation des dossiers d'enregistrement
 - [Fiche](#) (Fact Sheet) sur l'inclusion des substances dans l'Annexe XIV
 - [Guides](#) à l'état de projet et mises à jour de documents soumis à consultation : Annexe V de REACH, Chapitre R12 (Utilisation des descripteurs) des documents sur les données d'enregistrements et sur l'évaluation des risques chimiques
- [Guide pratique sur l'évaluation de l'exposition et la communication dans la chaîne d'approvisionnement](#) de CEFIC (European Chemical Industry Council). Le guide est accompagné d'un [supplément](#) contenant plusieurs exemples d'estimations d'exposition pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.
- [Guide pour la préparation des scénarios d'exposition pour les préparations](#) de CEFIC.
- Les méthodes de test sous REACH définies dans le [règlement \(CE\) 440/2008](#) ont été mises à jour dans le [règlement \(CE\) 761/2009](#). Cette mise à jour concerne des méthodes pour déterminer des propriétés physico-chimiques, toxicologiques et éco-toxicologiques.